

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 13 OCTOBRE 2020**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 13 octobre 2020 à 20 h 30, 9 allée de la Citoyenneté à Lieusaint (77567), salle du conseil communautaire, sous la Présidence de Michel BISSON, Président.

Etaient présents :

Commune d'Evry-Courcouronnes :

M. Stéphane BEAUDET, M. Medhy ZEGHOUF, Mme Dioulaba INJAI, M. Pierre PROT, M. Maud BENGHOZI, M. Abdelouahab MACHRI, Mme Claude-Emmanuelle MAISONNAVE-COUTEROU, M. Pascal CHATAGNON, Mme Carmèle BONNET, M. Rémy COURTAUX, Mme Sabine PELLERIN, Mme Bénédicte LESIEUR.

Commune de Corbeil-Essonnes :

M. Bruno PIRIOU, Mme Martine SOAVI, M. Oumar DRAME, Mme Elsa TOURE, Mme Safia LOUZE, M. Oscar SEGURA, Mme Frédérique GARCIA, M. Jean-François BAYLE.

Commune de Savigny-le-Temple :

Mme Marie-Line PICHERY, M. Fabrice SUBIRADA, Mme Fatiha BENSALAM, M. Christian BOUDA, Mme Inès MOUCHRIT, M. Maurice POLLET.

Commune de Grigny :

Mme Fatima OGBI, Mme Anaïs KÖSE, M. Kouider OUKBI.

Commune de Ris-Orangis :

M. Stéphane RAFFALLI, M. Grégory GOBRON, Mme Aurélie MONFILS (à partir de DEL-2020/327).

Commune de Combs-la-Ville :

Mme Marie-Martine SALLES, M. Gilles-Edouard ALAPETITE, Mme Monique LAFFORGUE.

Commune de Moissy-Cramayel :

M. Julien BERAUD.

Commune de Lieusaint :

M. Michel BISSON, Mme Valérie LENGARD, M. Denis GOUET-YEM.

Commune de Cesson :

M. Olivier CHAPLET, Mme Charlyne PECULIER.

Commune de Bondoufle :

M. Jean HARTZ, Mme Chantal SAMAMA.

Commune de Lisses :

M. Michel SOULOUMIAC.



Commune de Vert-Saint-Denis :

M. Eric BAREILLE.

Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :

M. Yann PETEL.

Commune de Soisy-sur-Seine :

M. Jean-Baptiste ROUSSEAU.

Commune de Nandy :

M. René RETHORE.

Commune de Saintry-sur-Seine :

M. Patrick RAUSCHER.

Commune de Villabé :

M. Karl DIRAT.

Commune de Le Coudray-Montceaux :

Mme Aurélie GROS.

Commune de Tigery :

M. Germain DUPONT.

Commune d'Etiolles :

Mme Amalia DURIEZ.

Commune de Réau :

M. Alain AUZET.

Commune de Morsang-sur-Seine :

M. Olivier PERRIN.

Absents représentés :

Commune d'Evry-Courcouronnes :

Mme Danielle VALERO a donné pouvoir à M. Pascal CHATAGNON,
M. Francis CHOUAT a donné pouvoir à M. Medhy ZEGHOUF,
Mme Najwa EL HAÏTE a donné pouvoir à Mme Carmèle BONNET,
Mme Diarra BADIANE a donné pouvoir à Mme Claude-Emmanuelle MAISONNAVE-COUTEROU,
M. Jean CARON a donné pouvoir à M. Abdelouahab MACHRI,
M. Alban BAKARY a donné pouvoir à M. Pierre PROT.

Commune de Corbeil-Essonnes :

M. Reynal JOURDIN a donné pouvoir à Mme Elsa TOURE,
Mme Pascale PRIGENT a donné pouvoir à M. Bruno PIRIOU,
M. Frédéric PYOT a donné pouvoir à M. Oscar SEGURA,
Mme Claire JUBIN a donné pouvoir à Mme Martine SOAVI,
M. Alexandre MARIN a donné pouvoir à M. Jean-François BAYLE.



Commune de Savigny-le-Temple :

M. Morgan CONQ a donné pouvoir à Mme Marie-Line PICHERY.

Commune de Ris-Orangis :

Mme Kykie BASSEG a donné pouvoir à Mme Aurélie MONFILS (à partir de DEL-2020/327),

M. Serge MERCIÉCA a donné pouvoir à M. Stéphane RAFFALLI,

Mme Véronique GAUTHIER a donné pouvoir à M. Grégory GOBRON.

Commune de Combs-la-Ville :

M. Guy GEOFFROY a donné pouvoir à Mme Marie-Martine SALLES,

M. Gilles PRILLEUX a donné pouvoir à M. Maurice POLLET.

Commune de Moissy-Cramayel :

Mme Line MAGNE a donné pouvoir à M. Michel BISSON,

Mme Stéphanie LE MEUR a donné pouvoir à M. Julien BERAUD.

Commune de Saint-Pierre-du-Perray :

M. Dominique VEROTS a donné pouvoir à M. Jean-Baptiste ROUSSEAU.

Commune de Lisses :

Mme Caroline VARIN a donné pouvoir à M. Michel SOULOUMIAC.

Absents excusés :

Commune de Grigny :

M. Philippe RIO, M. Pascal TROADEC, Mme Claire TAWAB-KEBAY, M. Jacky BORTOLI.

Commune de Ris-Orangis :

Mme Kykie BASSEG, Mme Aurélie MONFILS, M. Zadi DJIEDIEU.

Commune de Moissy-Cramayel :

M. Christian DUEZ.

Commune de Saint-Pierre-du-Perray :

Mme Lisbeth CAUX.

Le secrétaire de séance : Inès MOUCHRIT

Nombre de membres en exercice : 83

DELIBERATION N°DEL-2020/315 : INSTALLATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE Monsieur Alexandre MARIN installé dans ses fonctions de conseiller communautaire de la commune de Corbeil-Essonnes au sein du conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart.



CONSTATE que suite à ce renouvellement partiel, le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart est installé dans la totalité de ses membres et qu'après appel, le quorum étant atteint, il peut valablement délibérer.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/316 : PROCES-VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES 9 JUIN, 7 ET 21 JUILLET 2020

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la transmission des procès-verbaux des conseils communautaires des 9 juin, 7 et 21 juillet 2020.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Votes :

Abstentions :	3 (M. Alexandre MARIN, Mme Frédérique GARCIA, M. Jean-François BAYLE)
Suffrages exprimés :	71
Majorité absolue :	36
Votes Pour :	71

DELIBERATION N°DEL-2020/317 : DECISIONS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE LA COMMANDE PUBLIQUE - ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la transmission de la liste des décisions prises par le Président et le Vice-président en charge de la commande publique en vertu de la délégation d'attributions conférée par délibération du conseil communautaire en date du 7 juillet 2020, jointe en annexe à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/318 : ASSOCIATION "GROUPE DES 20 THEATRES EN ILE-DE-FRANCE" - ADHESION DU DIRECTEUR DU THEATRE DE CORBEIL-ESSONNES

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, pour le Théâtre de Corbeil-Essonnes, au Groupe des 20 Théâtres en Ile-de-France.

DIT que la communauté d'agglomération est représentée au sein de cette association par le directeur du Théâtre de Corbeil-Essonnes.



PRECISE que la dépense en résultant sera imputée chaque année au budget de la communauté d'agglomération et qu'elle s'élève à 1 370,00 €, au titre de l'exercice 2020.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette adhésion.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/319 : SAEM TICE (TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX CENTRE ESSONNE) - REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Chantal SAMAMA

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 74
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 74
- majorité absolue : 38
- votes pour : 74
- votes contre : 0

DECLARE Madame Chantal SAMAMA élue en qualité de représentante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein du conseil d'administration de la SAEM TICE.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/320 : COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID) - PROPOSITION DE LISTE POUR LA DESIGNATION DES COMMISSAIRES PAR LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DIT que la liste des contribuables remplissant les conditions pour être commissaires et devant être présentée au Directeur départemental des finances publiques est établie selon les principes suivants :



	Commune	Nombre d'habitants	Nombre de représentants	Contribuables proposés
Plus de 15 000 habitants	Evry-Courcouronnes	68 090	3	M. Stéphane JOURNE Mme Françoise GODDE Mme Maryvonne BERINGUER MATEU
	Corbeil-Essonnes	51 049	3	M. Pierrick Gauthereau M. Axel Andreotti M. Alexandre Maquestiau
	Savigny-le-Temple	30 097	3	M. Robert SCHOULEVILZ M. Nacer BENZEGHIBA Mme Evelyne LEBAUT
	Grigny	28 958	3	Mme Elisabeth CORBIN ETE M. Mahamoud SOILIH Mme Elisabeth FREDUREAU-LEPAPE
	Ris-Orangis	28 796	3	M. Touhami MOHAMED Mme Michèle LE NEVE M. Philippe CORDES
	Combs-la-Ville	22 212	3	M. Jean-Charles SIBERT M. Michel BAFFIE Mme Gaëlle RACKELBOOM
	Moissy-Cramayel	17 695	3	M. Abdelaziz ABDERRAHMANE M. Julien BERAUD M. Fatteh BOUZAKARIA
Plus de 10 000 habitants	Lieusaint	13 363	2	Mme Naouale RHOUN M. Denis GOUET-YEM
	Saint-Pierre-du-Perray	10 851	2	Mme Nathalie RATHIER M. Michaël GANEM
	Cesson	10 238	2	M. Jean-Louis DUVAL M. Jean-Marie CHEVALLIER
Moins de 10 000 habitants	Bondoufle	9 357	1	M. Jacques LEGRAND
	Lisses	7 541	1	M. Michel SOULOUMIAC
	Saint-Germain-lès-Corbeil	7 477	1	Mme Patricia BRETON
	Vert-Saint-Denis	7 490	1	M. Rachid BENYACHOU
	Soisy-sur-Seine	7 075	1	M. JP. TOURNOIS
	Nandy	5 976	1	M. Claude BUSSY
	Saintry-sur-Seine	5 709	1	M. Pascal VENTALON
	Villabé	5 385	1	M. Fabrice ROUZIC
	Le Coudray-Montceaux	4 898	1	M. Pierre MULAS
	Tigery	3 840	1	M. Eugène WITTEK
	Etiolles	3 157	1	M. Cédric TOUCHAIS
	Réau	1 814	1	M. Alain AUZET
	Morsang-sur-Seine	540	1	M. Luc BONNET

ARRETE la liste des contribuables remplissant les conditions pour être commissaires et qui sera soumise au Directeur départemental des finances publiques (liste transmise en séance).

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.



DELIBERATION N°DEL-2020/321 : SEM GENOPOLE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEMENTAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Conseil d'administration : Bruno PIRIOU
- Assemblée générale : Stéphane BEAUDET

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 74
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 74
- majorité absolue : 38
- votes pour : 74
- votes contre : 0

DECLARE Monsieur Bruno PIRIOU élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein du conseil d'administration de la SEM Genopole.

PRECISE que les représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein du conseil d'administration de la SEM Genopole sont :

- Stéphane BEAUDET
- Claire JUBIN
- Bruno PIRIOU

DECLARE Monsieur Stéphane BEAUDET élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein de l'assemblée générale de la SEM Genopole.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/322 : OFFICE DE TOURISME GRAND PARIS SUD - REMPLACEMENT DE TROIS REPRESENTANTS SUPPLEANTS

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Amalia DURIEZ
- Michel SOULOUMIAC
- Alain AUZET

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,



PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 74
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 74
- majorité absolue : 38
- votes pour : 74
- votes contre : 0

DECLARE élus comme représentants suppléants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein du collège des conseillers communautaires du comité de direction de l'EPIC - Office de tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart :

- Madame Amalia DURIEZ
- Monsieur Michel SOULOUMIAC
- Monsieur Alain AUZET

DECLARE élus comme représentants titulaires et suppléants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein du collège des conseillers communautaires du comité de direction de l'EPIC - Office de tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart :

Titulaires	Suppléants
Monique LAFFORGUE	Amalia DURIEZ
Medhy ZEGHOUF	Denis GOUET
Oscar SEGURA	Najwa EL HAÏTE
René RETHORE	Michel SOULOUMIAC
Jean-Baptiste ROUSSEAU	Alain AUZET

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/323 : COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CNAS) - REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE le gestionnaire santé et action sociale de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud comme représentant de la communauté d'agglomération au sein du collège des agents de l'assemblée départementale du CNAS.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/324 : FRANCE EAU PUBLIQUE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET DU COMITE DE PILOTAGE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,



Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Assemblée générale : Philippe RIO
- Comité de pilotage :
Titulaire : Philippe RIO
Suppléant : Jacky BORTOLI

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 74
- nombre d'abstentions : 4 (M. Alexandre MARIN, Mme Frédérique GARCIA, M. Jean-François BAYLE, M. Kouider OUKBI)
- nombre de suffrages exprimés : 70
- majorité absolue : 36
- votes pour : 70
- votes contre : 0

DECLARE Monsieur Philippe RIO élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de l'assemblée générale de France Eau Publique.

DECLARE Monsieur Philippe RIO élu comme représentant titulaire de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein du comité de pilotage de France Eau Publique.

DECLARE Monsieur Jacky BORTOLI élu comme représentant suppléant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein du comité de pilotage de France Eau Publique.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/325 : CENTRE DE FORMATION UNIVERSITAIRE EN APPRENTISSAGE D'EVRY (CFA EVE) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Claire JUBIN

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 74
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 74
- majorité absolue : 38



- votes pour : 74
- votes contre : 0

DECLARE Madame Claire JUBIN élue comme représentante de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein du conseil de perfectionnement du centre de formation universitaire en apprentissage d'Evry (CFA EVE).

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/326 : EPIC CENTRE DE FORMATION ET DE PROFESSIONNALISATION GRAND PARIS SUD - DESIGNATION DES REPRESENTANTS ET APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les statuts modifiés de l'EPIC Centre de Formation et de Professionnalisation Grand Paris Sud (article 10 – composition du conseil d'orientation stratégique).

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Marie-Line PICHERY
- Christian BOUDA
- Diarra BADIANE
- Pascal TROADEC
- Philippe RIO
- Eric BAREILLE

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 74
- nombre d'abstentions : 1 (M. Kouider OUKBI)
- nombre de suffrages exprimés : 73
- majorité absolue : 37
- votes pour : 73
- votes contre : 0

DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein du conseil d'administration de l'EPIC Centre de Formation et de Professionnalisation Grand Paris Sud :

- Madame Marie-Line PICHERY
- Monsieur Christian BOUDA
- Madame Diarra BADIANE
- Monsieur Pascal TROADEC
- Monsieur Philippe RIO
- Monsieur Eric BAREILLE



PRECISE que le Président est membre de droit au sein du conseil d'administration du CFP Grand Paris Sud et qu'il lui revient d'y nommer par arrêtés 4 personnalités qualifiées dont 2 représentants de l'Etat et 2 représentants des communes membres.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à ce dossier.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/327 : BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2020 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2020 arrêté aux montants suivants :

	BP	DM1 N° 1	Restes à réaliser	BS	Equilibre global
Investissement					
Dépenses Investissement	167 631 153,00	980 000,00	28 227 127,79	33 540 569,11	230 378 849,90
Ressources Investissement	167 631 153,00	980 000,00	32 519 300,44	29 248 396,46	230 378 849,90
Fonctionnement					
Dépenses Fonctionnement	268 241 284			4 341 351,38	272 582 635,38
Virement à l'investissement	22 054 722			-1 814 036,95	20 240 685,05
Recettes Fonctionnement	290 296 006			2 527 314,43	292 823 320,43

PRECISE que le virement à la section d'investissement, après le budget supplémentaire, s'établit à **20 240 685,05 €** ;

PRECISE que l'emprunt d'équilibre suite à l'adoption de la décision modificative n°1 (69 424 675 €), est diminué de **-10 149 830,74 €** au budget supplémentaire, et s'établit sur l'exercice 2020 à **59 274 844,26 €** ;

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 0

Abstentions : 4 (M. Alexandre MARIN, Mme Frédérique GARCIA, M. Jean-François BAYLE, M. Kouider OUKBI)

Suffrages exprimés : 72

Majorité absolue : 37

Votes Pour : 72

Votes Contre : 0



DELIBERATION N°DEL-2020/328 : BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT ET SPANC" - EXERCICE 2020 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget supplémentaire du budget annexe « Assainissement et SPANC » arrêté aux montants suivants :

EXPLOITATION

Chap.	Dépenses d'exploitation	BP 2020	BS 2020	TOTAL 2020	Chap.	Recettes d'exploitation	BP 2020	BS 2020	TOTAL 2020
011	Charges à caractère général	1 741 427	221 000,00	1 962 427,00	70	PFAC et surtaxes	7 027 000		7 027 000,00
012	Charges de personnel	658 740		658 740,00	70	Reversement surtaxe (via BA régie eau)	5 900 000		5 900 000,00
65	Autres charges gestion courante	5 071 122	60 000,00	5 011 122,00	74	Subventions d'exploitation	535 000	820 000,00	1 355 000,00
					75	Autres produits	200 000		200 000,00
	Dépenses de gestion courante (DG)	7 471 289	161 000,00	7 632 289,00		Recettes de gestion courante (RG)	13 662 000	820 000,00	14 482 000,00
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	6 190 711	659 000,00	6 849 711,00					
66	Frais financiers (SF)	741 711		741 711,00					
	Solde financier (SF = PF - FF) -	741 711	-	741 711,00					
67	Charges exceptionnelles	560 000	258 639,64	818 639,64	77	Produits exceptionnels	50 000	93 702,86	143 702,86
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE) -	510 000	4 305 667,47	3 795 667,47	002	Résultat d'exploitation reporté		4 470 604,25	4 470 604,25
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	4 939 000	4 964 667,47	9 903 667,47					
042	Amortissements	4 904 941	84 132,00	4 989 073,00	042	Reprise de subventions	1 711 273		1 711 273,00
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042) -	3 193 668	84 132,00	3 277 800,00					
023	Virement à la section d'investissement	1 745 332	4 880 535,47	6 625 867,47					
	Total Section d'exploitation	15 423 273	5 384 307,11	20 807 580,11		Total Section d'exploitation	15 423 273	5 384 307,11	20 807 580,11

INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2020	REPORTS	BS 2020	TOTAL 2020	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2020	REPORTS	BS 2020	TOTAL 2020
001	Résultat reporté d'investissement			5 523 518,98	5 523 518,98	1068	Autres réserves			6 657 883,26	6 657 883,26
20	Immo incorporelles	157 000		157 000,00	157 000,00	13	Subventions d'investissement	850 000	368 550,00	420 000,00	798 550,00
21	Immo corporelles	10 899 629	1 555 052,93	2 145 996,00	14 600 677,93						
26	Participations et créances rattachées			1 012 200,00	1 012 200,00	021	Virement de la section d'exploitation	1 745 332		4 880 535,47	6 625 867,47
	Dépenses réelles Invt hors dette	11 056 629	1 555 052,93	8 681 714,98	21 293 396,91		Recettes réelles Invest hors dette	2 595 332	368 550,00	11 118 418,73	14 082 300,73
16	Emprunts et dettes assimilées	2 971 882		2 971 882,00	2 971 882,00	16	Emprunts et dettes assimilées		93 400,00		93 400,00
	Dettes	2 971 882	-	-	2 971 882,00		Dettes hors emprunt d'équilibre	-	93 400,00	-	93 400,00
040	Reprise de subventions	1 711 273			1 711 273,00	040	Amortissements (281+481)	4 904 941		84 132,00	4 989 073,00
041	Opérations patrimoniales				-	041	Opérations patrimoniales				
	Total Dépenses d'investissement	15 739 784	1 555 052,93	8 681 714,98	25 976 551,91		Total Recettes d'investissement	7 500 273	461 950,00	11 202 550,73	19 164 773,73
							Emprunt d'équilibre	8 239 511		- 1 427 732,82	6 811 778,18
	Total Section d'investissement	15 739 784	1 555 052,93	8 681 714,98	25 976 551,91		Total Section d'investissement	15 739 784	461 950,00	9 774 817,91	25 976 551,91

PRECISE que l'autofinancement prévisionnel de 1 745 332 € est porté à 6 625 867,47 €.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est diminué de 2 439 932,82 €, et ramené à 6 811 778,18 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Votes :
NPPV : 0
Abstentions : 1 (M. Kouider OUKBI)
Suffrages exprimés : 75
Majorité absolue : 38
Votes Pour : 75
Votes Contre : 0

DELIBERATION N°DEL-2020/329 : BUDGET ANNEXE "EAU DSP" - EXERCICE 2020 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget supplémentaire du budget annexe Eau DSP arrêté aux montants suivants :

EXPLOITATION									
Chap.	Dépenses d'exploitation	BP 2020	BS 2020	TOTAL 2020	Chap.	Recettes d'exploitation	BP 2020	BS 2020	TOTAL 2020
011	Charges à caractère général	322 230,00	87 000,00	235 230,00	70	Vente d'eau aux abonnés	1 183 150,00		1 183 150,00
012	Charges de personnel	225 880,00	4 500,00	230 380,00	70	Locations diverses	68 300,00		68 300,00
65	Autres charges gestion courante	10,00		10,00					
	Dépenses de gestion courante (DG)	548 120,00	82 500,00	465 620,00		Recettes de gestion courante (RG)	1 251 450,00	-	1 251 450,00
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	703 330,00	82 500,00	785 830,00					
66	Frais financiers (SF)	68 482,00		68 482,00					
	Solde financier (SF = PF - FF)	-68 482,00	-	68 482,00					
67	Charges exceptionnelles	35 000,00	16 422,93	51 422,93	002	Résultat reporté d'exploitation		378 621,72	378 621,72
					77	Produits exceptionnels		900,39	900,39
					77	Produits exceptionnels Morsang		55 399,88	55 399,88
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)		418 499,06	383 499,06					
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	634 848,00	500 999,06	1 100 847,06					
042	Amortissements	752 973,00		752 973,00	042	Reprises de subventions	153 125,00		153 125,00
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	-599 848,00	-	599 848,00					
023	Virement à la section d'investissement	-	500 999,06	500 999,06					
	Total Section d'exploitation	1 404 575,00	434 921,99	1 839 496,99		Total Section d'exploitation	1 404 575,00	434 921,99	1 839 496,99



Grand Paris Sud

Seine - Essonne - Sénart

INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2020	REPORTS	BS 2020	TOTAL 2020	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2020	REPORTS	BS 2020	TOTAL 2020
						001	Résultat reporté d'investissement			1 185 743,11	1 185 743,11
20	Etudes		4 500,00		4 500,00	1068	Autres réserves Corbel			641 838	641 837,82
21	Immobilisations corporelles	600 000	717 663,09	1 502 136,04	2 819 799,13	1068	Autres réserves Morsang			26 419	26 419,14
						13	Subvention d'investissement	14 000,00		37 000,00	51 000,00
						021	Virement de la section fonctionnement			500 999,06	500 999,06
	Dépenses réelles Investissement hors dette	600 000	722 163,09	1 502 136,04	2 824 299,13		Recettes réelles Investissement hors dette	14 000	-	2 391 999,13	2 405 999,13

16	Emprunts et dettes assimilées	181 548			181 548,00
	Dettes	181 548	-	-	181 548,00

040	Reprises de subventions	153 125			153 125,00	040	Amortissements	752 973			752 973,00
041	Opérations patrimoniales				-	041	Opérations patrimoniales				-
	Total Dépenses d'investissement	934 673	722 163,09	1 502 136,04	3 158 972,13		Total Recettes d'investissement	766 973	-	2 391 999,13	3 158 972,13

	Emprunt d'équilibre	167 700	-	-	167 700,00
--	----------------------------	----------------	----------	----------	-------------------

	Total Section d'investissement	934 673	722 163,09	1 502 136,04	3 158 972,13		Total Section d'investissement	934 673	-	2 224 299,13	3 158 972,13
--	---------------------------------------	----------------	-------------------	---------------------	---------------------	--	---------------------------------------	----------------	----------	---------------------	---------------------

Grand Paris Sud

500 place des Champs-Élysées - BP 62

91054 Évry-Courcouronnes Cedex - Tél : 01 69 91 58 58

www.grandparissud.fr

PRECISE que l'autofinancement s'élève à 500 999,06 €.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est diminué dans sa totalité de 167 700 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 0

Abstentions : 4 (M. Alexandre MARIN, Mme Frédérique GARCIA, M. Jean-François BAYLE, M. Kouider OUKBI)

Suffrages exprimés : 72

Majorité absolue : 37

Votes Pour : 72

Votes Contre : 0

DELIBERATION N°DEL-2020/330 : BUDGET ANNEXE "CHAUFFAGE URBAIN" - EXERCICE 2020 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget supplémentaire du budget annexe « Chauffage Urbain », arrêté aux montants suivants :

EXPLOITATION

Chap.	Dépenses d'exploitation	BP 2020	BS 2020	TOTAL 2020	Chap.	Recettes d'exploitation	BP 2020	BS 2020	TOTAL 2020
011	Charges à caractère général	220 000,00		220 000,00	70	Ventes d'énergie	405 000,00	-	405 000,00
012	Charges de personnel	20 000,00		20 000,00	70	Participation aux raccordements	208 000,00		208 000,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00	74	Subventions d'exploitation			-
	Dépenses de gestion courante (DG)	240 010,00	-	240 010,00		Recettes de gestion courante (RG)	613 000,00	-	613 000,00
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	372 990,00	-	372 990,00					

66	Frais financiers (SF)	80 605,00		80 605,00	76	Produits financiers (PF)			-
	Solde financier (SF = PF - FF)	- 80 605,00	-	- 80 605,00					

002	Résultat d'exploitation reporté		71 473,96	71 473,96	77	Participation du Budget Principal		101 257,96	101 257,96
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	-	29 784,00	29 784,00					

	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	292 385,00	29 784,00	322 169,00					
--	-------------------------------------	-------------------	------------------	-------------------	--	--	--	--	--

042	Dotations aux amortissements	67 266,00	29 784,00	97 050,00	042	Reprise des subventions	8 249,00		8 249,00
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	- 59 017,00	- 29 784,00	- 88 801,00					

023	Virement à la section d'investissement	233 368,00		233 368,00					
-----	--	------------	--	------------	--	--	--	--	--

	Total Section d'exploitation	621 249,00	101 257,96	722 506,96		Total Section d'exploitation	621 249,00	101 257,96	722 506,96
--	-------------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--	-------------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------



INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2020	BS 2020	TOTAL 2020	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2020	BS 2020	TOTAL 2020
001	Solde d'exécution reporté				001	Solde d'exécution reporté		577 734,32	577 734,32
20	Immobilisations incorporelles								
21	Immobilisations corporelles	1 767 089,00	83 000,00	1 850 089,00	13	Subv. d'investissement (AIDEME)			-
21	Immobilisations corporelles (achat terrains)	20 000,00	-	10 000,00	27	Autres immobilisations financières			
					021	Virement de la section d'exploitation	233 368,00		233 368,00
	Dépenses réelles Investissement hors dette	1 787 089,00	73 000,00	1 860 089,00		Recettes réelles Investissement hors dette	233 368,00	577 734,32	811 102,32

16	Emprunts et dettes assimilées	147 980,00		147 980,00	16	Emprunts et dettes assimilées			-
	Dettes	147 980,00	-	147 980,00		Dettes hors emprunt d'équilibre	-	-	-

040	Opérations d'ordre	8 249,00		8 249,00	040	Amortissements	67 266,00	29 784,00	97 050,00
	Total Dépenses d'investissement	1 943 318,00	73 000,00	2 016 318,00		Total Recettes d'investissement	300 634,00	607 518,32	908 152,32

	Emprunt d'équilibre	1 642 684,00	-	534 518,32	1 108 165,68
--	----------------------------	---------------------	----------	-------------------	---------------------

	Total Section d'investissement	1 943 318,00	73 000,00	2 016 318,00	Total Section d'investissement	1 943 318,00	73 000,00	2 016 318,00
--	---------------------------------------	---------------------	------------------	---------------------	---------------------------------------	---------------------	------------------	---------------------

PRECISE que le budget principal participe à l'équilibre de ce budget à hauteur de 101 257,96 €.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est diminué de 534 518,32 €, et ainsi porté à 1 108 165,68 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Votes :
NPPV : 0
Abstentions : 1 (M. Kouider OUKBI)
Suffrages exprimés : 75
Majorité absolue : 38
Votes Pour : 75
Votes Contre : 0

DELIBERATION N°DEL-2020/331 : BUDGET ANNEXE "AMENAGEMENT SECTEUR HIPPODROME" - EXERCICE 2020 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget supplémentaire du budget annexe « Aménagement secteur hippodrome », arrêté aux montants suivants :

FONCTIONNEMENT

Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2020	BS 2020	TOTAL 2020	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2020	BS 2020	TOTAL 2020
011	Charges à caractère général	740 900,00		740 900,00	70	Recettes des services	859 064,00	- 149 855,88	709 208,12
012	Charges de personnel	44 000,00		44 000,00	70	Recettes des services	15 000,00		15 000,00
65	Autres charges courantes	10,00		10,00					
	Dépenses de gestion courante (DG)	784 910,00	-	784 910,00		Recettes de gestion courante (RG)	874 064,00	- 149 855,88	724 208,12
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	89 154,00	- 149 855,88	- 60 701,88					
66	Frais financiers (SF)	19 550,00		19 550,00	76	Produits financiers (PF)	-		-
	Solde financier (SF = PF - FF)	- 19 550,00	-	- 19 550,00					
67	Charges exceptionnelles	-		-	77	Produits exceptionnels	-		-
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	-	261 585,32	261 585,32	002	Résultat de fonctionnement reporté		261 585,32	261 585,32
	Epargne brute (EB = EG + SF + SE)	69 604,00	111 729,44	181 333,44					
042	Amortissements	52 951,00		52 951,00	042	Réprise de subventions			-
	Solde Opérations d'ordre (SCO = RO42 - DO42)	- 52 951,00	-	- 52 951,00					
023	Virement à la section d'investissement	16 653,00	111 729,44	128 382,44					
	Total Section de fonctionnement	874 064,00	111 729,44	985 793,44		Total Section de fonctionnement	874 064,00	111 729,44	985 793,44



INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2020	REPORTS	BS 2020	TOTAL 2020	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2020	REPORTS	BS 2020	TOTAL 2020
001	Résultat reporté investissement			14 680,44	14 680,44	001	Résultat reporté investissement				-
21	Immobilisations corporelles	150 000,00			150 000,00	13	Subventions d'investissement				-
	Dépenses réelles Investissement hors dette	150 000,00	-	14 680,44	164 680,44	021	Virg de la section de fonctionnement	16 653,00		111 729,44	128 382,44
							Recettes réelles Investissement hors dette	16 653,00	-	111 729,44	128 382,44
16	Emprunts et dettes assimilées	16 653,00			16 653,00	16	Emprunts et dettes assimilées				-
	Dettes	16 653,00	-	-	16 653,00		Dettes hors emprunt d'équilibre	-	-	-	-
040	Opérations d'ordre					040	Amortissements	52 951,00			52 951,00
	Total Dépenses d'investissement	166 653,00	-	14 680,44	181 333,44		Total Recettes d'investissement	69 604,00	-	111 729,44	181 333,44
							Emprunt d'équilibre	97 049,00	-	- 97 049,00	-
	Total Section d'investissement	166 653,00	-	14 680,44	181 333,44		Total Section d'investissement	166 653,00	-	14 680,44	181 333,44

PRECISE que le virement à la section d'investissement est augmenté de 111 729,44 € et est porté à 128 382,44 €.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est diminué en totalité.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 0

Abstentions : 4 (M. Alexandre MARIN, Mme Frédérique GARCIA, M. Jean-François BAYLE, M. Kouider OUKBI)

Suffrages exprimés : 72

Majorité absolue : 37

Votes Pour : 72

Votes Contre : 0

DELIBERATION N°DEL-2020/332 : BUDGET ANNEXE "PEPINIERES-ICAM-CA GRAND PARIS SUD" - EXERCICE 2020 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Supplémentaire du budget annexe « Pépinières-ICAM-CA Grand Paris Sud », arrêté aux montants suivants :



FONCTIONNEMENT

Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2020	BS 2020	TOTAL 2020	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2020	BS 2020	TOTAL 2020
011	Charges à caractère général	1 194 499,00	18 222,00	1 212 721,00	70	Produits divers	912 000,00	- 257 000,00	655 000,00
012	Charges de personnel	356 432,00	80 510,00	436 942,00	73	Impôts et taxes	-	-	-
65	Autres charges de gestion courante	10 010,00	11 000,00	21 010,00	75	Autres produits de gestion courante	112 000,00	-	112 000,00
	Dépenses de gestion courante (DG)	1 560 941,00	109 732,00	1 670 673,00		Participation du Budget Principal	1 323 163,00	329 227,02	1 652 390,02
	Epargne de gestion (EG= RG- DG)	786 222,00	- 37 504,98	748 717,02		Recettes de gestion courante (RG)	2 347 163,00	72 227,02	2 419 390,02
66	Frais financiers (SF)	384 135,00	-	384 135,00	76	Produits financiers (PF)	15 833,00	-	15 833,00
	Solde financier (SF= PF- FF)	- 368 302,00	-	- 368 302,00					
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	-	2 500,00	77	Produits exceptionnels	-	-	-
002	Résultat de fonctionnement reporté	-	-	-	002	Résultat de fonctionnement reporté	-	158 601,98	158 601,98
	Solde exceptionnel (SE= RE- DE)	- 2 500,00	158 601,98	156 101,98					
	Epargne brut (EB= EG+SF+SE)	415 420,00	121 097,00	536 517,00					
042	Amortissements	899 158,00	14 350,00	913 508,00	042	Reprise de subvention	488 738,00	- 106 747,00	376 991,00
	Solde Opérations d'ordre (SOC= R042- D042)	- 415 420,00	- 121 097,00	- 536 517,00					
023	Virement à la section d'investissement	-	-	-					
	Total Section de fonctionnement	2 846 734,00	124 082,00	2 970 816,00		Total Section de fonctionnement	2 846 734,00	124 082,00	2 970 816,00



INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2020	REPORTIS	BS 2020	TOTAL 2020	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2020	REPORTIS	BS 2020	TOTAL 2020
001	Résultat reporté d'investissement				-	001	Résultat reporté d'investissement			373 815,26	373 815,26
20	Immo incorporelles	41 000,00		- 13 200,00	27 800,00	13	Subventions d'investissement		-		-
21	Immo corporelles	708 800,00	353 581,11	76 000,00	1 138 381,11	27	Autres immobilisations financières	93 022			93 022,00
23	Immo en cours				-	021	Virement de la section de fonctionnement				-
	Dépenses réelles Investissement hors dette	749 800,00	353 581,11	62 800,00	1 166 181,11		Recettes réelles Investissement hors dette	93 022	-	373 815,26	466 857,26

16	Emprunts et dettes assimilées	790 720,00			790 720,00	16	Emprunts et dettes assimilées				-
16	Autres dettes	79 251,00			79 251,00						
16	Dépôts et cautionnements reçus	100 000,00			100 000,00	16	Dépôts et cautionnements reçus	100 000			100 000,00
	Dette	969 951,00	-	-	969 951,00		Dette hors emprunt d'équilibre	100 000	-	-	100 000,00

040	Opérations d'ordre	483 733,00		- 106 747,00	376 986,00	040	Amortissements	89 158		14 350,00	913 508,00
	Total Dépenses d'investissement	2 203 489,00	353 581,11	- 43 947,00	2 513 123,11		Total Recettes d'investissement	1 092 180	-	388 165,26	1 480 345,26

	Emprunt d'équilibre	1 111 309	-	-	1 111 309
--	----------------------------	------------------	----------	----------	------------------

	Total Section d'investissement	2 203 489,00	353 581,11	- 43 947,00	2 513 123,11		Total Section d'investissement	2 203 489	-	309 634,11	2 513 123,11
--	---------------------------------------	---------------------	-------------------	--------------------	---------------------	--	---------------------------------------	------------------	----------	-------------------	---------------------

PRECISE que la participation du budget principal est augmentée de 329 227,02 € et ainsi portée à 1 652 390,02 €.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est diminué de 78 531,15 € et ainsi porté à 1 032 777,85 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Votes :
NPPV : 0
Abstentions : 1 (M. Kouider OUKBI)
Suffrages exprimés : 75
Majorité absolue : 38
Votes Pour : 75
Votes Contre : 0

DELIBERATION N°DEL-2020/333 : BUDGET ANNEXE "AMENAGEMENT BOIS SAUVAGE" - EXERCICE 2020 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget supplémentaire du budget annexe Aménagement Bois Sauvage, arrêté aux montants suivants :

FONCTIONNEMENT

Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2020	BS 2020	TOTAL 2020	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2020	BS 2020	TOTAL 2020
011	Charges à caractère général			-	70				
65	Autres charges de gestion courante	10		10,00					
	Dépenses de gestion courante (DG)	10	-	10,00		Recettes de gestion courante (RG)	-	-	-
	Epargne de gestion (EG = RG - DG) -	10	-	10,00					
67	Charges exceptionnelles	185 245	- 185 245,00	-	77	Produits exceptionnels	105 302	- 1 647,23	103 654,77
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE) -	79 943	183 597,77	103 654,77	002	Resultat de fonctionnement reporté	-	-	-
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE) -	79 953	183 597,77	103 644,77					
042	Stock début 2020	3 476 150	- 559 725,32	2 916 424,68	042	Stock fin 2020	3 556 103	- 743 323,09	2 812 779,91
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	79 953	- 183 597,77	- 103 644,77					
	Total Section de fonctionnement	3 661 405	- 744 970,32	2 916 434,68		Total Section de fonctionnement	3 661 405	- 744 970,32	2 916 434,68



INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2020	BS 2020	TOTAL 2020	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2020	BS 2020	TOTAL 2020
020	Dépenses imprévues	-		-	001	Resultat reporté	-	542 205,85	542 205,85
	Dépenses réelles Investissement hors dette	-	-	-		Recettes réelles Investissement hors dette	-	542 205,85	542 205,85
16	Autres dettes	-	645 850,62	645 850,62	16	Autres dettes	79 953	- 79 953,00	-
	Dette	-	645 850,62	645 850,62		Dette hors emprunt d'équilibre	79 953	- 79 953,00	-
040	Stock fin 2020	3 556 103	- 743 323,09	2 812 779,91	040	Stock début 2020	3 476 150	- 559 725,32	2 916 424,68
	Total Dépenses d'investissement	3 556 103	- 97 472,47	3 458 630,53		Total Recettes d'investissement	3 556 103	- 97 472,47	3 458 630,53
	Total Section d'investissement	3 556 103	- 97 472,47	3 458 630,53		Total Section d'investissement	3 556 103	- 97 472,47	3 458 630,53

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Votes :
NPPV : 0
Abstentions : 1 (M. Kouider OUKBI)
Suffrages exprimés : 75
Majorité absolue : 38
Votes Pour : 75
Votes Contre : 0

DELIBERATION N°DEL-2020/334 : BUDGET ANNEXE "AMENAGEMENT PYRAMIDES" - EXERCICE 2020
- BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget supplémentaire du budget annexe Aménagement Pyramides arrêté aux montants suivants :



Grand Paris Sud

Seine-Essonne-Sénart

FONCTIONNEMENT

Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2020	BS 2020	TOTAL 2020	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2020	BS 2020	TOTAL 2020
011	Charges à caractère général	19 843	175 000,00	194 843,00					
65	Autres charges de gestion courante	10	145 000,00	145 010,00					
	Dépenses de gestion courante (DG)	19 853	320 000,00	339 853,00		Recettes de gestion courante (RG)	-	-	-
	Epargne de gestion (EG = RG - DG) -	19 853	- 320 000,00	- 339 853,00					
					002	Resultat de fonctionnement reporté	-		-
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	-	-	-					
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE) -	19 853	- 320 000,00	- 339 853,00					
042	Stock début 2020	657 393		657 393,00	042	Stock fin 2020	677 246	320 000,00	997 246,00
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	19 853	320 000,00	339 853,00					
	Total Section de fonctionnement	677 246	320 000,00	997 246,00		Total Section de fonctionnement	677 246	320 000,00	997 246,00

Grand Paris Sud

500 place des Champs-Élysées - BP 62

91054 Évry-Courcouronnes Cedex - Tél : 01 69 91 58 58

www.grandparissud.fr



INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2020	BS 2020	TOTAL 2020	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2020	BS 2020	TOTAL 2020
001	Solde d'exécution reporté		163 013,24	163 013,24	10	Autres réserves		145 549,36	145 549,36
	Dépenses réelles Investissement hors dette	-	163 013,24	163 013,24		Recettes réelles Investissement hors dette	-	145 549,36	145 549,36

16	Autres dettes	-	-	-	16	Autres dettes	19 853	337 463,88	357 316,88
	Dette	-	-	-		Dette hors emprunt d'équilibre	19 853	337 463,88	357 316,88

040	Stock fin 2020	677 246	320 000,00	997 246,00	040	Stock début 2020	657 393	-	657 393,00
	Total Dépenses d'investissement	677 246	483 013,24	1 160 259,24		Total Recettes d'investissement	677 246	483 013,24	1 160 259,24

	Emprunt d'équilibre	-	-	-			-	-	-
--	----------------------------	---	---	---	--	--	---	---	---

	Total Section d'investissement	677 246	483 013,24	1 160 259,24		Total Section d'investissement	677 246	483 013,24	1 160 259,24
--	---------------------------------------	----------------	-------------------	---------------------	--	---------------------------------------	----------------	-------------------	---------------------

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Votes :
NPPV : 0
Abstentions : 1 (M. Kouider OUKBI)
Suffrages exprimés : 75
Majorité absolue : 38
Votes Pour : 75
Votes Contre : 0

DELIBERATION N°DEL-2020/335 : BUDGET ANNEXE "PARKINGS" - EXERCICE 2020 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget supplémentaire du budget annexe « Parkings » arrêté aux montants suivants :

EXPLOITATION

Chap.	Dépenses d'exploitation	BP 2020	BS 2020	TOTAL 2020	Chap.	Recettes d'exploitation	BP 2020	BS 2020	TOTAL 2020
011	Charges à caractère général	549 306	8 722,00	558 028,00	70	Prestations de services	330 000	-	311 500,00
65	Autres charges de gestion courante	10		10,00					-
	Dépenses de gestion courante (DG)	549 316	8 722,00	558 038,00		Recettes de gestion courante (RG)	330 000	-	311 500,00
	Epargne de gestion (EG= RG- DG)	219 316	- 27 222,00	246 538,00					
66	Frais financiers (SF)	33 276		33 276,00					
	Solde financier (SF = PF - FF)	- 33 276	-	- 33 276,00					
67	Charges exceptionnelles			-	77	Participation du Budget Principal	402 846	27 222,00	430 068,00
	Solde exceptionnel (SE= RE- DE)	402 846	64 946,19	467 792,19	002	Résultat d'exploitation reporté		37 724,19	37 724,19
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	588 886	37 724,19	681 054,19					
042	Amortissements	200 347	9 700,00	210 047,00	042	Reprise subvention	50 093		50 093,00
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	- 150 254	- 9 700,00	- 159 954,00					
023	Virement à la section d'investissement		28 024,19	28 024,19					
	Total Section d'exploitation	782 999	46 446,19	829 385,19		Total Section d'exploitation	782 999	46 446,19	829 385,19



INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2020	REPORTS	BS 2020	TOTAL 2020	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2020	REPORTS	BS 2020	TOTAL 2020
20	Immo incorporelles				-	001	Résultat reporté d'investissement			69 010,72	69 010,72
21	Immo corporelles	270 000	24 533,64		294 533,64	13	Subventions d'investissement		16 664,87		16 664,87
	Dépenses réelles Investissement hors dette	270 000	24 533,64	-	294 533,64	021	Virement de la section de fonctionnement			28 024,19	28 024,19
							Recettes réelles Investissement hors dette	-	16 664,87	97 034,91	113 699,78

16	Dépôts et cautionnements reçus	-			-	16	Dépôts et cautionnements reçus				
16	Dette	40 358			40 358,00						
	Dette	40 358	-	-	40 358,00		Dette hors emprunt d'équilibre			-	-

040	Reprise de subventions	50 093			50 093,00	040	Amortissements	200 347		9 700,00	210 047,00
	Total Dépenses d'investissement	360 451	24 534	-	384 985		Total Recettes d'investissement	200 347	16 665	106 735	323 746,78

	Emprunt d'équilibre	160 104,00								- 98 866,14	61 237,86
--	---------------------	------------	--	--	--	--	--	--	--	-------------	-----------

	Total Section d'investissement	360 451	24 533,64	-	384 984,64		Total Section d'investissement	360 451	16 664,87	7 868,77	384 984,64
--	--------------------------------	---------	-----------	---	------------	--	--------------------------------	---------	-----------	----------	------------

PRECISE que la participation du budget principal est augmentée de 27 222 € et ainsi portée à 430 038 €.

PRECISE que le virement à la section d'investissement, nul au budget primitif, est augmenté de 28 024,19 €.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est diminué de 98 866,14, et ramené à 61 237,86 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV :	0
Abstentions :	1 (M. Kouider OUKBI)
Suffrages exprimés :	75
Majorité absolue :	38
Votes Pour :	75
Votes Contre :	0

DELIBERATION N°DEL-2020/336 : BUDGET ANNEXE "REGIE LE PLAN" - EXERCICE 2020 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Supplémentaire du budget annexe « Régie Le Plan », arrêté aux montants suivants :



Grand Paris Sud

Seine - Essonne - Sénart

EXPLOITATION

Chap.	Dépenses d'exploitation	BP 2020	BS 2020	TOTAL 2020	Chap.	Recettes d'exploitation	BP 2020	BS 2020	TOTAL 2020
011	Charges à caractère général	630 851	- 60 000,00	570 851,00	70	Produits divers	273 018	- 55 000,00	218 018,00
012	Charges de personnel	602 860	100 000,00	702 860,00	74	Subventions d'exploitation	364 000	32 000,00	396 000,00
65	Autres charges de gestion courante	10		10,00	75	Autres produits de gestion courante	4 000		4 000,00
	Dépenses de gestion courante (DG)	1 233 721	40 000,00	1 273 721,00		Recettes de gestion courante (RG)	641 018	- 23 000,00	618 018,00
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	- 592 703	- 63 000,00	- 655 703,00					

66	Frais financiers (SF)	3 278		3 278,00	76	Produits financiers (PF)	-	-	-
	Solde financier (SF = PF - FF)	- 3 278	-	- 3 278,00					

67	Charges exceptionnelles	53 000		53 000,00	77	Produits exceptionnels	72 086	111 050,36	183 136,36
002	Résultat d'exploitation reporté	-	151 750,36	151 750,36	77	Participation du Budget Principal	600 000	100 000,00	700 000,00
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	619 086	59 300,00	678 386,00					

	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	23 105	- 3 700,00	19 405,00					
--	-------------------------------------	---------------	-------------------	------------------	--	--	--	--	--

042	Amortissements	44 929	2 300,00	47 229,00	042	Opérations d'ordre	21 824	6 000,00	27 824,00
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	- 23 105	3 700,00	- 19 405,00					

023	Virement à la section d'investissement	-	-	-					
-----	--	---	---	---	--	--	--	--	--

	Total Section d'exploitation	1 334 928	194 050,36	1 528 978,36		Total Section d'exploitation	1 334 928	194 050,36	1 528 978,36
--	-------------------------------------	------------------	-------------------	---------------------	--	-------------------------------------	------------------	-------------------	---------------------

Grand Paris Sud

500 place des Champs-Élysées - BP 62

91054 Évry-Courcouronnes Cedex - Tél : 01 69 91 58 58

www.grandparissud.fr



INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2020	REPORTS	BS 2020	TOTAL 2020	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2020	REPORTS	BS 2020	TOTAL 2020
20	Immo incorporelles					001	Solde d'exécution reporté			340 266,00	340 266,00
21	Immo corporelles	312 000	12 866,33		324 866,33	13	Subventions d'investissement	240 000	74 000,00		314 000,00
	Dépenses réelles Investissement hors dette	312 000	12 866,33	-	324 866,33		Recettes réelles Investissement hors dette	240 000	74 000,00	340 266,00	654 266,00

16	Opérations OCLT	445 415			445 415,00	16	Opérations OCLT	445 415		- 279 545,67	165 869,33
16	Emprunts et dettes assimilées	69 259			69 259,00						
16	Dépôts et cautionnements reçus				-	16	Dépôts et cautionnements reçus				-
	Dette	514 674	-	-	514 674,00		Dette hors emprunt d'équilibre	445 415	-	- 279 545,67	165 869,33

040	Opérations d'ordre	21 824		6 000,00	27 824,00	040	Amortissements	44 929		2 300,00	47 229,00
	Total Dépenses d'investissement	848 498	12 866,33	6 000,00	867 364,33		Total Recettes d'investissement	730 344	74 000,00	63 020,33	867 364,33

	Emprunt d'équilibre	118 154	-	-	118 154,00					- 118 154,00	-
--	----------------------------	----------------	----------	----------	-------------------	--	--	--	--	---------------------	----------

	Total Section d'investissement	848 498	12 866,33	6 000,00	867 364,33		Total Section d'investissement	848 498	74 000,00	- 55 133,67	867 364,33
--	---------------------------------------	----------------	------------------	-----------------	-------------------	--	---------------------------------------	----------------	------------------	--------------------	-------------------

PRECISE que la participation du budget principal est augmentée de 100 000 € et ainsi portée à 700 000 €.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est diminué en totalité.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/337 : BUDGET ANNEXE "REGIE EAU" - EXERCICE 2020 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget supplémentaire du budget « Régie de l'eau », arrêté aux montants suivants :



EXPLOITATION

Chap.	Dépenses d'exploitation	BP 2020	BS 2020	TOTAL 2020	Chap.	Recettes d'exploitation	BP 2020	BS 2020	TOTAL 2020
011	Entretien et dépenses de services	8 447 686,00	231 100,00	8 678 786,00	70	Ventes d'eau	12 783 400,00	3 500,00	12 786 900,00
011	Participation Budget Principal	198 000,00		198 000,00	70	Surtaxes assainissement perçue / factures	5 900 000,00		5 900 000,00
011	Reversement surtaxe BA assainissement	5 900 000,00		5 900 000,00	70	Ventes d'eau SEE/SIARCE/SIVOA	4 650 000,00	1 300 000,00	5 950 000,00
011	Reversement SEE/SIARCE/SIVOA	4 650 000,00	1 300 000,00	5 950 000,00	70	Ventes d'eau AESN	4 650 000,00		4 650 000,00
014	Reversement AESN	4 650 000,00		4 650 000,00	70	Remboursement de frais			
012	Personnel	1 015 694,02	62 025,24	1 077 719,26	75	Redevances frais de contrôle	500,00	40 000,00	40 500,00
65	Autres charges courantes	151 010,00		151 010,00					
	Dépenses de gestion courante (DG)	25 012 390	1 593 125,24	26 605 515,26		Recettes de gestion courante (RG)	27 983 900	1 343 500,00	29 327 400,00
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	2 971 510	- 249 625,24	2 721 884,74					
66	Frais financiers (SF)	82 536	-	82 536,00					
	Solde financier (SF = PF - FF)	- 82 536	-	- 82 536,00					
67	Charges exceptionnelles	49 000	-	49 000,00	77	Produits exceptionnelles	10 000	-	10 000,00
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	39 000	945 764,85	906 764,85	002	Résultat d'exploitation reporté		945 764,85	945 764,85
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	2 849 974	696 139,61	3 546 113,59					
042	Dotations aux amortissements	891 041	80 925,00	971 966,00					
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	891 041	- 80 925,00	971 966,00					
023	Virement à la section d'investissement	1 958 933	615 214,61	2 574 147,59					
	Total Section d'exploitation	27 993 900	2 289 264,85	30 283 164,85		Total Section d'exploitation	27 993 900	2 289 264,85	30 283 164,85



INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2020	REPORTS	BS 2020	TOTAL 2020	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2020	REPORTS	BS 2020	TOTAL 2020
001	Résultat reporté investissement			661 752,30	661 752,30	001	Résultat reporté investissement				-
20	Etudes et logiciels		41 149,00	41 149,00	41 149,00	10	Autres réserves			2 385 668,44	2 385 668,44
21	Immo corporelles	3 660 000	1 682 767,14	794 135,00	6 136 902,14	21	Etudes suivi de travaux				-
27	Immo financières caution			-	-	27	Immo financières caution				-
						021	Virement de la section fonctionnement	1 958 933		615 214,61	2 574 147,59
	Dépenses réelles Investissement hors dette	3 660 000	1 723 916,14	1 455 887,30	6 839 803,44		Recettes réelles Investissement hors dette	1 958 933	-	3 000 883,05	4 959 816,03

16	Emprunts et dettes assimilées	93 653			93 653,00
	Dettes	93 653	-	-	93 653,00

040	Amortissements					040	Amortissements	891 041		80 925,00	971 966,00
	Total Dépenses d'investissement	3 753 653	1 723 916,14	1 455 887,30	6 933 456,44		Total Recettes d'investissement	2 849 974	-	3 081 808	5 931 782,03

	Emprunt d'équilibre	903 679	-	-	97 995,39	1 001 674,41
--	---------------------	---------	---	---	-----------	--------------

	Total Section d'investissement	3 753 653	1 723 916,14	1 455 887,30	6 933 456,44	Total Section d'investissement	3 753 653	-	3 179 803,44	6 933 456,44
--	---------------------------------------	------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------------------------	------------------	----------	---------------------	---------------------

Grand Paris Sud

500 place des Champs-Élysées - BP 62

91054 Évry-Courcouronnes Cedex - Tél : 01 69 91 58 58

www.grandparissud.fr

PRECISE que l'autofinancement prévisionnel de 1 958 933 € est porté à 2 574 471,59 €.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est augmenté de 97 995,39 €, et ainsi porté à 1 001 674,41 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV :	0
Abstentions :	4 (M. Alexandre MARIN, Mme Frédérique GARCIA, M. Jean-François BAYLE, M. Kouider OUKBI)
Suffrages exprimés :	72
Majorité absolue :	37
Votes Pour :	72
Votes Contre :	0

DELIBERATION N°DEL-2020/338 : BUDGET ANNEXE "PEPINIERES-ICAM-CA GRAND PARIS SUD" - EXERCICE 2020 - ADMISSION EN NON VALEUR

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre ne non-valeur les titres de recettes émis en 2018, 2019 et 2020, dont la liste figure en annexe, pour un montant de 16 145,49 € HT, soit 19 374,59 € TTC sur l'exercice 2020.

PRECISE que les mandats correspondants seront émis sur les crédits prévus aux budgets primitif et supplémentaire 2020 de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV :	0
Abstentions :	1 (M. Kouider OUKBI)
Suffrages exprimés :	75
Majorité absolue :	38
Votes Pour :	75
Votes Contre :	0

DELIBERATION N°DEL-2020/339 : SUBVENTIONS 2020 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



APPROUVE le versement des subventions suivantes pour l'année 2020 :

Direction	Nat.	Libellé compte	Note descriptive de la subvention	Réalisé 2019	Attributions CC 13/10/2020
	6574227	LE CLER	CLER - Réseau pour la Transition Energétique est une association nationale qui coordonne le programme DECLICS dans lequel entre le Défi Famille à Energie Positive que GPS anime sur son territoire depuis 3 ans	2 500	2 500
TRANSITION ECOLOGIQUE				2 500	2 500
	6574178	QUAI DES VOIX	L'association Quai des voix, installée à Ris-Orangis, pilote un ensemble de projets partenariaux participant de la vie locale et culturelle : insertion, valorisation patrimoniale et touristique, voix citoyenne, programmation artistique et animation de la maison du passeur. Si la maison du passeur n'a pu rouvrir ses portes depuis le confinement et en raison de la nécessité de travaux d'accessibilité, les projets hors les murs se poursuivent : spectacles Entreprise courage; mère-fille (dans le cadre de la lutte contre le cancer), King Kong theory (accompagné d'un débat sur les inégalités femmes/hommes), projet de théâtre forum participatif pour lutter contre le décrochage scolaire et le harcèlement en lien avec le lycée Pierre Mendès-France, spectacle Dernier chagrin accompagné d'ateliers (sur la question de l'autisme)	7 500	7 500
	6574023	EPIC OFFICE DE TOURISME GPS	Soutien pour la réalisation par l'Office de tourisme communautaire d'actions permettant la mise en œuvre rapide de réponses indispensables pour la relance de l'activité touristique du territoire et préparer les actions du futur Schéma communautaire de développement du tourisme et des loisirs 2021-2026	100 000	100 000
CULTURE				107 500	107 500
	6574161	GENERATION 77 - SENART	Elle œuvre dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, notamment contre le gaspillage alimentaire et dans l'éducation à la citoyenneté. Très sollicitée dans son activité d'épicerie sociale pendant le confinement, elle a dû travailler sur tout le territoire GPS, bien au-delà de Savigny, en particulier à Grigny. Ce surcroît d'activités soudain l'a obligée à changer d'échelle. Elle a donc cumulé les besoins de stockage alimentaire et doit désormais trouver de nouveaux locaux pour stocker les denrées alimentaires. Cette aide complémentaire lui permettra de louer pendant quelques mois un local adéquat pour ne pas perdre les denrées et pouvoir continuer son activité tout en travaillant à une autre solution pour 2021.	5 000	12 000
POLITIQUE DE LA VILLE				5 000	12 000
Total général				115 000	122 000



PRECISE que les subventions inférieures à 23 000 euros seront versées en une seule fois, après leur notification.

PRECISE que les subventions supérieures à 23 000 euros seront versées selon les termes de la convention d'objectifs signée avec le bénéficiaire ou de la décision du Président afférente.

AUTORISE le Président à signer, par voie de Décision, les conventions d'objectifs afférentes à l'attribution des subventions supérieures à 23 000 euros.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document afférent.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/340 : OFFICE DE TOURISME GRAND PARIS SUD - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2019 ET DE LA DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL 2020

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte financier - exercice 2019 - de l'office de tourisme communautaire.

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal – exercice 2020.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les actes nécessaires à l'exercice de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/341 : MODIFICATION DU REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT DU COUDRAY-MONTCEAUX

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les modifications au règlement du service de l'assainissement sur le territoire de la commune du Coudray-Montceaux portant sur l'intégration de prescriptions relatives à la gestion des eaux pluviales.

ADOpte le nouveau règlement de service de l'assainissement sur le territoire de sur la commune du Coudray-Montceaux résultant de ces modifications, tel qu'annexé à la présente délibération.

PRECISE que ledit règlement se substitue à celui adopté le 25 juin 2019 et sera annexé au contrat de concession du service public de l'assainissement sur le territoire de la commune du Coudray-Montceaux.



AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/342 : CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU COUDRAY-MONTCEAUX - AVENANT N°2 PORTANT REGULARISATION DE LA REMUNERATION DE LA PARTICIPATION EAU PLUVIALE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°2 au contrat de concession du service public de l'assainissement sur le territoire de la commune du Coudray-Montceaux, portant régularisation de la rémunération eau pluviale.

PRECISE que la redevance à verser au délégataire, en contrepartie de la collecte et de l'évacuation des eaux pluviales urbaines, prévue par l'article 68 s'élève, en valeur 1^{er} janvier 2019, à 38 264,50 € HT par semestre.

PRECISE que cette redevance sera révisée conformément à la formule de révision indiquée à l'article 70 du contrat de concession.

DIT que le règlement du service de l'assainissement sur la commune du Coudray-Montceaux est remplacé par celui adopté par délibération du 29 septembre 2020, annexé au présent avenant.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ledit avenant n°2 et tous documents relatifs à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV :	1 (M. Olivier CHAPLET)
Abstentions :	0
Suffrages exprimés :	75
Majorité absolue :	38
Votes Pour :	75
Votes Contre :	0

DELIBERATION N°DEL-2020/343 : CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES DU TERRITOIRE EVRY-CENTRE-ESSONNE - AVENANT N°4

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



APPROUVE l'avenant n°4 au contrat de délégation du service public de collecte et de traitement des eaux usées et des eaux pluviales du territoire Evry Centre Essonne à conclure avec la Société Suez Eau France.

PRECISE que l'impact de cet avenant n°4 sur la rémunération annuelle au titre des eaux pluviales du délégataire (valeur 1^{er} janvier 2013) est de 43 126 € HT et que la rémunération est désormais fixée à 767 746 € HT/an, représentant + 6,75% par rapport à la rémunération initiale.

PRECISE que l'incidence de cet avenant 4 sur le chiffre d'affaires du délégataire est de 0,22% par rapport au chiffre d'affaire prévisionnel sur la période 2013/2022 du contrat de délégation de service public.

PRECISE que le cumul des avenants confondus représente :

- + 3,02%, sur le chiffre d'affaires du délégataire
- + 6,75% sur sa rémunération annuelle au titre des eaux pluviales

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ledit avenant n°4 et tous documents relatifs à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV :	1 (M. Olivier CHAPLET)
Abstentions :	0
Suffrages exprimés :	75
Majorité absolue :	38
Votes Pour :	75
Votes Contre :	0

DELIBERATION N°DEL-2020/344 : DEPOT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE COMMUNE PORTEE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS 100 QUARTIERS FERTILES DE L'ANRU

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le portage et le dépôt par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud d'un dossier de candidature commune aux projets des communes de Grigny et de Savigny-le-Temple, dans le cadre de l'appel à projets 100 Quartiers Fertiles de l'ANRU.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette candidature.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne et Monsieur le Préfet du Département de Seine-et-Marne.



DELIBERATION N°DEL-2020/345 : SOUSCRIPTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD AU CAPITAL DE LA SCIC "COOPERATIVE BIO D'ILE-DE-FRANCE" ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE GENERALE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition de 30 parts au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Coopérative Bio d'Ile-de-France » par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

PRECISE que le montant total de cette souscription au capital de la SCIC représente un montant total de 1 500 €.

AUTORISE le Président, ou un Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer la demande de souscription au capital de la SCIC « La Coopérative Bio d'Ile-de-France », et tout document y afférent.

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Michel SOULOUMIAC

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 76
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 76
- majorité absolue : 39
- votes pour : 76
- votes contre : 0

DECLARE Monsieur Michel SOULOUMIAC élu comme représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein de l'assemblée générale de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Coopérative Bio d'Ile-de-France ».

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/346 : ACCORD DE CONSORTIUM RELATIF AU PROJET SESAME PORTE PAR COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION AU TITRE DU DISPOSITIF TERRITOIRE D'INNOVATION

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'accord de consortium à conclure avec Cœur d'Essonne Agglomération (chef de file), et les partenaires du projet « SESAME : le bio s'ouvre à vous », annexé à la présente délibération.



PRECISE que l'accord de consortium est conclu pour une durée expirant à l'achèvement du dispositif « Territoire d'Innovation », prévu au 31 décembre 2029.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ledit accord de consortium et tout document s'y rapportant.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne et Madame la Préfète du Département de la Seine-et-Marne.

DELIBERATION N°DEL-2020/347 : AMENAGEMENT DE LA PLACE DES TERRASSES A ÉVRY-COURCOURONNES - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET ET REEVALUATION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE, DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME - AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix,

APPROUVE l'avant-projet de l'opération d'aménagement de la place des Terrasses à Évry-Courcouronnes.

DECIDE que l'opération d'aménagement se limite au périmètre de la place des Terrasses, compris entre l'allée des Terrasses, l'allée Jacquard et la rue de la Butte Creuse.

APPROUVE la réévaluation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, passant de 5 800 000 € TTC à 6 400 000 € TTC.

MODIFIE l'autorisation de programme correspondante à 6 400 000 € TTC.

MODIFIE l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement comme suit :

Payé en 2018/2019	179 000 € TTC
2020	297 000 € TTC
2021	640 000 € TTC
2022	3 150 000 € TTC
2023	1 950 000 € TTC
2024	184 000 € TTC

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à déposer toute demande administrative et notamment toute demande d'urbanisme nécessaire à cette opération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Votes :

NPPV : 0

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 76



Majorité absolue : 39
Votes Pour : 73
Votes Contre : 3 (M. Alexandre MARIN, Mme Frédérique GARCIA, M. Jean-François BAYLE)

DELIBERATION N°DEL-2020/348 : TRANSFORMATION DU STADE PAUL RABAN A MOISSY-CRAMAYEL EN UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX, DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de l'opération de transformation de la pelouse du stade Paul Raban à Moissy-Cramayel en un terrain synthétique.

FIXE l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 990 394 € HT, soit 1 188 472 € TTC.

SOLLICITE auprès de la Région Ile-de-France, du Département de Seine-et-Marne, du Fonds d'Aide du Football Amateur et de l'Agence Nationale du Sport les subventions aux taux maximum pouvant être allouées.

PRECISE que les crédits de paiement sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents relatifs à cette opération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/349 : NPRU PARC AUX LIEVRES A EVRY-COURCOURONNES - CONVENTION DEPARTEMENTALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN A CONCLURE AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE, LA SPLA-IN PORTE SUD DU GRAND PARIS ET LA COMMUNE D'EVRY-COURCOURONNES

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention départementale de renouvellement urbain relative au NPRU Parc aux Lièvres à Evry-Courcouronnes à conclure avec le Département de l'Essonne, la commune d'Evry-Courcouronnes et la SPLA-IN Porte Sud du Grand Paris.

S'ENGAGE à respecter :

- le règlement financier départemental ;
- le règlement particulier relatif aux opérations de renouvellement urbain
- le référentiel « construire et subventionner durable »

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.



DELIBERATION N°DEL-2020/350 : LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'ELABORATION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGDLSID)

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'engager la procédure d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID) sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

PRECISE que ce plan sera élaboré en partenariat avec les bailleurs sociaux présents sur le territoire, l'Etat, les réservataires, les communes membres et tous les autres partenaires concernés afin de définir et organiser la gestion de la demande à l'échelle de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

PRECISE qu'à l'issue de son élaboration, le PPGDLSID sera soumis à l'avis des communes membres et de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

DIT que le projet de PPGDLSID sera approuvé par délibération du conseil communautaire.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/351 : CONVENTION DE PORTAGE IMMOBILIER ET FONCIER AU SEIN DE COPROPRIETES DEGRADEES SUR LE QUARTIER DES PYRAMIDES A EVRY-COURCOURONNES CONCLUE AVEC LA COMMUNE D'EVRY-COURCOURONNES ET CDC HABITAT - AVENANT N°1

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de portage immobilier et foncier portant sur l'intervention ciblée au sein de copropriétés dégradées sur le quartier des Pyramides à Evry-Courcouronnes en date du 24 février 2020, conclue avec la commune d'Evry-Courcouronnes et CDC Habitat Social.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ledit avenant et tout document afférent à ce dossier.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/352 : MODIFICATION DES MODALITES FINANCIERES DE STATIONNEMENT DANS LES AIRES D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



APPROUVE les tarifs suivants applicables aux usagers des aires permanentes d'accueil des gens du voyage de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart :

Aires d'accueil	Nb de places	Dépôt de garantie	Prépaiement des fluides dû à l'arrivée	Place/emplacement	Eau TTC	Electricité TTC
Combs la Ville	60	123€/emplacement/séjour	90€	soit 4.10€ par emplacement /jour	4.20€/m3	0.18€/Kwh
Lieusaint	40				4.47€/m3	
Savigny le Temple	16				3.64/m3	
Saint Pierre du Perray	20				4.01€/m3	
Grigny	20					
Lisses (*)	25	90€/emplacement/séjour		3€/emplacement/jour		
Evry-Courcouronnes (*)	25					

(*) un emplacement est constitué d'une place

DIT que ces tarifs entrent en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2020.

DIT que ces tarifs sont applicables en cas d'occupation des terrains sans autorisation, notamment en cas d'installation dans les aires sans autorisation préalable ou de stationnement non autorisé au-delà de la date fixée dans le contrat.

DIT que les tarifs approuvés par délibération n°DEL-2019/519 du conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud du 17 décembre 2019, non modifiés par la présente délibération, y compris le barème forfaitaire de remise en état suite à des dégradations, demeurent en vigueur.

DIT que le montant du prépaiement des fluides est inscrit dans le règlement intérieur.

DECIDE de fixer le tarif d'ouverture exceptionnelle pour les entrées/sorties le week-end ou les jours fériés à 20€ par intervention.

DIT que toute nouvelle installation dans l'une des aires d'accueil de la communauté d'agglomération est subordonnée au paiement des dettes éventuellement contractées lors d'un précédent séjour.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document nécessaire à la mise en application de ces dispositions.

DIT que la présente délibération sera transmise à Messieurs le Préfet du Département de l'Essonne et le Préfet de Seine et Marne.

DELIBERATION N°DEL-2020/353 : AIRES D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE TYPE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



APPROUVE le règlement intérieur des aires d'accueil pour les gens du voyage de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, annexé à la présente délibération.

DIT que ce règlement intérieur est applicable sur l'ensemble des aires permanentes d'accueil situées sur le territoire de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, à compter du 1^{er} novembre 2020.

APPROUVE la convention d'occupation temporaire à conclure avec les usagers des aires permanentes d'accueil de la communauté d'agglomération, annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette affaire..

DIT que la présente délibération sera transmise à Messieurs le Préfet du Département de l'Essonne et le Préfet de Seine et Marne ainsi qu'au groupement d'intérêt public (GIP) accueil et habitat des gens du voyage en Seine-et-Marne et aux maires des communes d'Évry-Courcouronnes, Grigny, Lisses, Saint-Pierre-du-Perray, Combs-la-Ville, Lieusaint et Savigny-le-Temple.

DELIBERATION N°DEL-2020/354 : ACTUALISATION DU PLAN VELO COMMUNAUTAIRE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET DES DEPARTEMENTS DE L'ESSONNE ET DE LA SEINE-ET-MARNE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les actions et principes d'intervention inscrits au plan triennal 2019-2021, ci-annexé.

AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de la Région Ile-de-France au titre du Plan Vélo régional et des Départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne au titre des Plans Vélos départementaux, ainsi que toutes les aides financières possibles, et notamment les dotations de l'Etat en déclinaison du Plan Vélo et des Mobilités Actives national, visant la mise en œuvre du Plan Vélo communautaire.

S'ENGAGE à supporter au moins 30% de financement sur fonds propres sur le montant HT global des travaux.

S'ENGAGE à respecter les conditions définies par les financeurs dans le cadre du lancement des travaux bénéficiant de subventions, et notamment à ne pas commencer les travaux avant la notification des subventions.

S'ENGAGE à tenir les financeurs informés de l'avancement des réalisations (dont la pose de panneaux de chantier avec le logo des financeurs).

S'ENGAGE à prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien des aménagements lorsque ces derniers sont situés en parcs d'activités ou sur la voirie communautaire, conformément à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'entretien de la voirie et des stationnements.

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire, et notamment les conventions de financement à conclure avec les financeurs.



DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2020/355 : APPELS A PROJETS POUR L'ORGANISATION DE CLASSES BLEUES ET DE FORMATION DE FORMATEURS ET D'INSTRUCTEURS A L'AISSANCE AQUATIQUE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet pédagogique territorial de l'Aissance aquatique de la communauté d'agglomération Grand Paris sud Seine-Essonne-Sénart.

APPROUVE la candidature de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud aux appels à projets pour l'année 2020 lancés par les Directions Départementales de la Cohésion Sociale de l'Essonne et de Seine-et-Marne portant sur l'organisation de « classes bleues », et par l'Agence nationale du Sport portant sur la formation de formateurs et d'instructeurs Aissance aquatique.

SOLLICITE, pour l'année 2020, les subventions pouvant être allouées au taux maximum auprès de ces organismes.

AUTORISE la communauté d'agglomération Grand Paris Sud à candidater annuellement aux futurs appels à projets qui seront lancés par lesdits organismes en vue de l'organisation de « classes bleues » et la formation de formateurs et instructeurs Aissance aquatique.

AUTORISE la communauté d'agglomération Grand Paris Sud à solliciter, dans le cadre de ces candidatures annuelles, les subventions aux taux maximum pouvant être allouées auprès de ces organismes.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.

Fait à Evry-Courcouronnes, le 19 OCT. 2020


Michel BISSON
Président

